

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	39 (1975)
Heft:	155-156
Artikel:	Les "verba cogitandi" dans les constructions interrogatives en ancien français
Autor:	Shirt, David J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399606

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES 'VERBA COGITANDI' DANS LES CONSTRUCTIONS INTERROGATIVES EN ANCIEN FRANÇAIS

Comme beaucoup de phénomènes dans l'histoire de la langue française, le comportement syntaxique et sémantique assez curieux en ancien français des trois verbes d'opinion, *cuidier*, *croire* et *penser*, est très connu mais mal compris ; au cours de leur évolution, ces trois *verba cogitandi* sont le théâtre, pour ainsi dire, de plusieurs développements linguistiques fort singuliers dont tout le monde connaît au moins les généralités ; du côté de la syntaxe, le mode subjonctif, fréquent dès le début de l'époque de l'ancienne langue dans la complétive d'une construction affirmative, négative ou interrogative contenant un verbe d'opinion dans sa principale, est en recul, à mesure que la langue évolue, devant le mode indicatif ; du côté de la sémantique, la langue laisse tomber le verbe *cuidier* — développement surtout très singulier vu le fait que de tous les verbes d'opinion que possède l'ancien français celui-ci est le plus usité. Malheureusement devant l'étude de ces deux problèmes la critique moderne s'est montrée quelque peu insuffisante et cela parce que beaucoup de commentateurs en traitant ces questions ont la tendance partisane de s'isoler dans des champs clos dits 'syntaxiques' ou 'sémantiques', en créant des distinctions parfois arbitraires et purement illusoires, entre ce qu'ils considèrent comme faisant partie du domaine de la syntaxe et ce qu'ils pensent appartenir à la sémantique. C'est ainsi que H. Ertel dans sa thèse *Latein 'cogitare' im Galloromanischen*¹ sous la guise d'un cadre sémantique nous offre un exposé, médiocrement documenté, de l'histoire des *verba cogitandi* en général, et de *cuidier* en particulier, qui ne contient aucune mention du comportement syntaxique des trois verbes ; d'autre part, plus récemment, G. Moignet dans son étude sur le mode sub-

1. Soutenue à l'Université de Giessen en 1925.

Revue de linguistique romane.

jonctif en ancien français¹ tout en concentrant son attention sur les problèmes de syntaxe ne tient presque aucun compte de l'intérêt sémantique des *verba cogitandi* à part quelques allusions des plus vagues². Et pourtant dans une étude récente³ nous avons pu démontrer nous-même que l'abandon du mode subjonctif dans quelques constructions contenant un verbe d'opinion — notamment les constructions affirmatives — et la perte du verbe *cuidier* sont étroitement liés. Mais pour pouvoir arriver à ces conclusions il fallait dès le début de notre enquête établir un système d'analyse de la documentation qui ne reposait de prime abord ni sur un fondement exclusivement syntaxique ni sur un parti pris sémantique ; à cette fin nous avons distingué entre deux catégories fondamentalement différentes d'opinions : (a) l'opinion *rapporée*, (b) l'opinion *personnelle*. L'opinion *rapporée* est l'issue verbale de deux opérations séparées et distinctes de l'esprit ; pendant la première de ces deux opérations un individu examine une situation et porte un jugement sur elle qu'il exprime sous la forme d'une opinion ; ensuite, à un moment dans le temps présent, au cours de la deuxième phase de l'opération, l'opinion telle qu'elle était premièrement conçue est rapportée, et quand il s'agit du verbe *cuidier* dans la principale, rejetée par le rapporteur. Dans quelques conditions l'opinion est premièrement conçue et ensuite rapportée et rejetée par la même personne, comme par exemple lorsque le verbe dans la principale est à la première personne du passé :

Je cuidoe, fait il, seignor
Que ceste ville e ceste honnor
Fust Romme, mais ce n'est eu mie.

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie* 1803

Plus généralement cependant, l'opinion est d'abord formée par un personnage qui participe à un incident dans l'action du roman, ou quoi que ce

1. G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif en latin post-classique et en ancien français*, 2 vol., (Paris, 1959).

2. V. *op. cit.*, p. 384 : 'Dans ces phrases (il s'agit de trois exemples du *Tristan* de Béroul) *cuidier* pourrait être substitué à *penser* sans appréciable altération de sens.' P. 563 : 'Elle fait de *croire* un synonyme occasionnel de *cuidier*'. V. aussi p. 386, p. 559, p. 564.

3. Dans une thèse de doctorat présentée à l'Université de Manchester en 1970, *The verbs 'cuidier', 'croire' and 'penser' in the Old French period with special reference to the mood in the subordinate clause*. Nous espérons publier bientôt une version raccourcie de ce travail sous le titre de '*Cuidier', 'croire' and 'penser'* in affirmative constructions in the Old French period, 1100-1300.

soit, et c'est le narrateur de l'œuvre qui rapporte et rejette l'opinion fausse comme par exemple :

Bauches quida que ce fust Bauduins,
 Li quens de Flandre, li jouvenciaus petis.
 Mais non estoit, ainz iert ses anemis
 Qui laanz entré et bien avec li dis.

Anseyjs de Mes 9380

Dans l'opinion *personnelle* tout ne se passe pas d'une manière si complexe ; dans cette catégorie de constructions d'opinion, le locuteur, à un moment donné du temps présent, forme et exprime une opinion au sujet d'une personne ou d'une situation présente, passée ou future :

« Dame », fait li quens, « jou cuit qu'elle soit morte. »

La Fille du comte de Ponthieu 431

Dame, nos ne savons pas tres bien qui cil fu qui
 veinqui le tournoient, car nos cuidons que ce fust
 uns chevaliers estranges ;

Mort Artu p. 31, v. 10 (éd. Frappier)

Dans ces deux catégories d'opinion les *verba cogitandi* se comportent d'une façon totalement différente en ancien français ; bref, dans la catégorie de l'opinion *personnelle*, après une période de rivalité qui dure jusqu'à 1240 environ, *cuidier* cède le pas à *croire* bien que la construction affirmative avec le subjonctif ne soit pas entièrement abandonnée ; dans une des catégories de l'opinion *rapportée* — la construction affirmative — les choses se passent tout autrement, car ici, à partir du début du XIII^e siècle, il y a une concurrence entre deux constructions — l'une avec le verbe *cuidier* dans la principale suivie du subjonctif dans la complétive où l'opinion qui est rapportée est fausse, et l'autre avec le verbe *penser* dans la principale suivie de l'indicatif dans la complétive où l'opinion qui est rapportée est correcte. Au cours du XIII^e siècle, à mesure que l'emploi de la construction indicative devient plus florissant, il y a un abaissement très net dans la fréquence de la construction subjonctive ; à la fin du XIII^e siècle on ne se sert que très peu de la construction subjonctive. Mais il n'en est pas de même de toutes les catégories de l'opinion *rapportée* ; dans les constructions négatives et interrogatives — constructions d'ailleurs qui appartiennent toutes les deux à cette même catégorie de l'opinion *rapportée* — le mode subjonctif reste ferme dans la complétive. L'étude actuelle a pour objet de jeter plus

de lumière sur l'évolution en ancien français des constructions interrogatives avec un verbe d'opinion dans la principale. Une telle étude se justifie sans grande difficulté. Un aperçu des manuels et des histoires de la langue française révèle l'état imprécis et complètement flou de nos connaissances au sujet du développement des interrogations pendant cette époque. Quelques commentateurs se contentent tout simplement de signaler la présence habituelle du mode subjonctif dans ces interrogations en ancien français sans pourtant en donner aucune explication¹; d'autres critiques essaient en effet de justifier l'emploi du subjonctif dans ces constructions et nous proposent une variété de solutions différentes; selon les uns le subjonctif exprime la notion de doute² ou d'incertitude³ présente à l'esprit du locuteur quand il pose sa question; selon les autres, l'usage du subjonctif indique le caractère essentiellement 'subjectif' de l'énoncé⁴; de l'avis de Moignet⁵ c'est la présence de ce qu'il appelle un 'regard critique' qui suffit pour entraîner le mode subjonctif dans ce genre d'interrogation. Or, de telles explications nous apprennent très peu au sujet du comportement précis des constructions interrogatives en ancien français; impossible de savoir si ces constructions étaient très usitées pendant toute cette époque⁶; impossible de savoir également s'il y avait une préférence pour l'un des trois verbes d'opinion dans les interrogations, ou si tous les trois pouvaient y apparaître⁷; mais la plus grande faiblesse de toutes les

1. V. par exemple J. Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français*, (Paris, 1918), p. 222. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3^e éd., (Paris, 1930), para. 299.

2. V. par exemple R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction 'que'* dans *l'ancien français*, (Paris, 1907), p. 3. A. Dauzat, *Phonétique et grammaire historiques de la langue française*, (Paris, 1950), p. 283.

3. V. par exemple A. Darmesteter, *A Historical French Grammar*, éd. E. Muret et L. Sudre (trad. A. Hartog), (London, 1922), p. 716. K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, 6 vols., (Paris, 1899-1930), vol. 6, para. 309.

4. V. par exemple F. Brunot et C. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e éd., (Paris, 1949), para. 823. G. Raynaud de Lage, *Introduction à l'ancien français*, 6^e éd., (Paris, 1968), p. 116.

5. *Op. cit.*, p. 361-2.

6. Ce que nous lisons à cet égard chez Moignet, *op. cit.*, p. 361: 'Les exemples sont nombreux' est peu instructif.

7. Au cours de sa discussion, *op. cit.*, p. 362, Moignet semble suggérer que ce ne sont que *cuidier* et *penser* qui sont employés dans les constructions interrogatives en ancien français, et pour soutenir ses vues, il cite trois exemples dont deux avec *cuidier* dans la principale et l'autre avec *penser*. C'est là en effet une vue très fausse de la situation. Moignet ne fait aucune mention de l'interrogation

explications du mode subjonctif dans les interrogations en ancien français est qu'elles semblent trouver racine dans des situations observées dans la langue moderne où les grammairiens ont souvent recours à des explications analogues pour justifier la présence du subjonctif dans ces constructions ; c'est ainsi que dans les pages des manuels de syntaxe du français moderne les notions de doute, d'incertitude et de subjectivité se rencontrent tous de nouveau¹. A notre sens il est extrêmement dangereux en matière de syntaxe de supposer que la langue française moderne soit la simple héritière de son ancêtre médiéval et que l'esprit de l'homme du moyen âge fût motivé par les mêmes sentiments affectifs que son descendant actuel.

Les défauts des travaux qui ont traité antérieurement des problèmes posés par les interrogations en ancien français sont attribuables, nous semble-t-il, à une chose — à savoir le manque total d'une documentation soigneusement établie et analysée. Et c'est pour combler ce vide que dans nos recherches nous avons dépouillé toutes les œuvres françaises du moyen âge qui nous sont disponibles dans des éditions critiques modernes — une

avec *croire* ; il a tort s'il pense que *cuidier* et *penser* s'emploient dans la construction interrogative à proportions égales, et deux exemples d'entre les trois qui sont cités (*Roland* 764 et *Béroul* 146) sont absolument atypiques.

1. V. *Grammaire Larousse du XX^e siècle* (Paris, 1936), p. 336 : 'On emploie le subjonctif dans la subordonnée toutes les fois que, par suite du sens ou de la forme du verbe principal, il y a *doute* sur le fait présenté par la subordonnée'. W. von Wartburg et P. Zumthor, *Précis de syntaxe du français contemporain*, 2^e éd. (Berne, 1958), para. 420 (b) : (On se sert du subjonctif) 'Après les verbes déclaratifs et les verbes d'opinion... en construction négative, interrogative ou hypothétique, lorsque la négation, l'interrogation ou la supposition débordent d'une certaine manière de la principale sur la subordonnée, et entraînent un *doute* sur la réalité objective du fait énoncé dans la complétive...'. F. Brunot, *La Pensée et la langue* (Paris, 1922), p. 537 : 'Poser une question sur la réalisation d'une chose énoncée c'est la placer dans l'*incertain*. D'où l'usage du subjonctif dans l'objet des phrases interrogatives'. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 9^e éd. (Gembloux/Paris, 1969), para. 999 (b) : 'Le subjonctif... lorsque le verbe subordonné exprime un fait *simplement envisagé dans l'esprit*, et non situé sur le plan de la réalité. Le cas se rencontre notamment après une principale négative, interrogative ou conditionnelle, ou encore quand le verbe principal se colore d'une nuance affective...'. R.-L. Wagner et J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, 2^e éd., (Paris, 1968), para. 656 : 'Le subjonctif est de règle... quand un motif empêche d'actualiser le contenu de la proposition conjonctive... c'est ce qui explique que des verbes tels que 'croire', 'penser', 'trouver', 'dire' soient suivis du subjonctif quand ils se présentent sous une forme négative ou interrogative.' (Dans ces extraits c'est nous qui avons souligné). Pour un commentaire très pertinent sur ces problèmes v. L. C. Harmer, *The French Language Today* (London, 1954), p. 209-15.

totalité de 433 textes différents. De plus, nous avons rangé les exemples tirés de ce *corpus* dans huit périodes chronologiques ou 'états de synchronie' dont chacun est de 25 ans¹.

Dans toute étude sur les interrogations il faut faire une distinction entre deux groupes de constructions différentes :

(i) L'interrogation *totale* qui porte sur l'ensemble de la phrase où le locuteur met en question l'existence ou non d'une personne ou d'une situation :

Cuidiez vos que ce soient Greu,
vers cui vos peüstes deffandre
dis anz, qu'il ne vos parent prendre ?

Roman d'Enéas 5472

« Comment » fait Merlin, « quides tu dont qu'il soit mors ? »
Huth Merlin, vol. I, p. 195.

(ii) L'interrogation *partielle* qui porte précisément sur un des termes de la phrase — l'identité du sujet ou de l'objet direct ou indirect, ou les circonstances qui entourent une situation donnée :

Qui quides tu que je soie ?

Roman d'Alexandre en prose p. 38, v. 16

Ke quidez que sa fame die,
Kant li paien l'en out ravie ?

La vie de saint Eustache (éd. Petersen) 831

« Et ou cudiés, » fait li rois, « qu'il soit trouvés ? »

Huth Merlin, vol. I, p. 247

Pour quoy cudez vous donques qu'il m'ait fait si très grant,
Si fort ne sy membru ne de sy fier semblant ?

Doon de Maience 2394

1. La notion d'un état de synchronie est définie et défendue par R.-L. Wagner, *Les Vocabulaires français*, 2 vols., (Paris, 1967-1970), vol. 2, p. 19-20. Dans notre travail nous avons établi les 'états' suivants pour l'époque de l'ancien français :

Période I : dès le début jusqu'à 1150

Période II : 1150-1175

Période III : 1175-1200

Période IV : 1200-1225

Période V : 1225-1250

Période VI : 1250-1275

Période VII : 1275-1300

Période VIII : après 1300.

Les interrogations les plus fréquentes en ancien français appartiennent au premier groupe ; nous avons trouvé 241 exemples d'une interrogation totale avec le verbe *cuidier*, 8 exemples avec *croire* et 8 aussi avec *penser*. L'usage de l'interrogation partielle est beaucoup plus restreint — 38 exemples avec *cuidier*, 2 avec *penser* et un seul avec *croire*. Il est donc tout à fait évident que c'est le verbe *cuidier* qui joue le rôle dominant dans les constructions interrogatives à cette époque ; en comparaison, les deux autres *verba cogitandi* sont rarissimes. Voilà déjà une découverte intéressante — l'évolution en ancien français de ces constructions interrogatives est étroitement liée avec celui d'entre les trois verbes d'opinion qui disparaît entièrement de la langue et dont la perte ultime se manifeste déjà dans quelques constructions d'opinion pendant le deuxième moitié du XIII^e siècle.

Si nous examinons de plus près les exemples des constructions interrogatives du premier groupe (l'interrogation totale) nous constatons vite qu'il y a d'autres aspects de leur nature, de leur distribution et de leur fréquence qui sont d'un très grand intérêt. Sur les 241 exemples de l'interrogation totale avec le verbe *cuidier* dans la principale, 229 exemples ont ce verbe à la deuxième personne — il n'y a que 9 exemples avec le verbe à la troisième personne et 3 exemples où nous avons un verbe à la première personne¹. Pour comprendre la nature de ces constructions interrogatives il suffit de regarder les exemples suivants qui se trouvent tous dans des textes du XII^e siècle :

Cuidiez vos donc que por ceste vos faille ?
Nenil, par Deu ! Je ferai la bataille.

Le Couronnement de Louis 2431

Mes cuidiez vos que je vos die
quex acoisons le fist movoir ?
Naie ;

Erec et Enide 6420 (éd. Roques)

Cudiés que l'aie si tost mis en obli ?
Naie voir, sire, a autrui se marit.

Anseÿs de Mes 14331

Cudiés vos donc que je vos lais ?
Nenil certes, ne vos cremés.

Ille et Galeron 3957 (éd. Cowper)

1. Nous avons enregistré deux exemples d'une interrogation totale avec *penser* à la troisième personne dans la principale (v. note 7, p. 354) et un seul exemple de cette construction avec *croire*.

Quides tu que David pur l'amur e l'onur tun pere et pur tei cunforter
ait enveied cha ses messages ? Ne l'ad pas pur ço fait ;

Quatre Livres des Reis p. 75

Quides tu que ton mal me prenge ?
N'en aies doute, non fera.

Béroul, *Tristan* 3924 (éd. Ewert)

Dans toutes ces situations, le locuteur connaît d'avance la réponse à sa question avant de la poser ; dans de telles conditions nous voyons que nous avons affaire à des interrogations qui ne sont simplement que des interrogations *apparentes* — des procédés du style oratoire où le locuteur reprend pour la rejeter une opinion fausse qu'a formée son interlocuteur — c'est-à-dire que sous la guise d'une interrogation le locuteur loin de chercher à s'informer au sujet d'une situation donnée rectifie l'erreur de jugement qu'a commise son interlocuteur et en même temps lui communique ses propres pensées. Il y a des circonstances spéciales quand le locuteur est bien placé pour corriger l'opinion fausse de son interlocuteur et cela surtout quand il s'agit d'une opinion au sujet du caractère, des actions ou de la situation présente ou passée du locuteur comme dans les exemples suivants où le verbe de la complétive est à la première personne :

Quidiés vos ore ke soiemes bergier ?

Aliscans 1589

Cuidies, soions si peuros ?

Fergus, p. 158, v. 27

Cuidiés vous dont que je l'aie tüé,
Ars ou mordri u en iawe bouté ?

Buef de Hantome (III^e version) 1505

Parfois il s'agit aussi d'une action future que le locuteur sait très bien qu'il ne commettra pas :

Cuidiés que jo pur vus m'occie ?

Protheselaus 5772

Comment, sire chevaliers, fet ele, cuidiez vos que je le feïsse en tel
[maniere.

Mort Artu p. 25, v. 55 (éd. Frappier)

Le tableau suivant nous montre d'une façon schématique la distribution et

la fréquence de cette forme de l'interrogation totale avec le verbe *cuidier* dans la principale et un verbe à la première personne dans la complétive :

TABLEAU I.

Période I.....	2
Période II.....	9
Période III.....	11
Période IV.....	15
Période V.....	7
Période VI.....	4
Période VII.....	2
Période VIII.....	1
Total.....	51

Quand le verbe de la complétive est à la deuxième personne et que par conséquent le locuteur corrige une opinion formée par l'interlocuteur au sujet de lui-même les exemples sont peu nombreux :

Quides tu donc que tu me venkes ?

Saint Jean Bouche d'Or 418 ¹

en effet cette notion s'exprime plus généralement en ancien français au moyen d'une construction où *cuidier* apparaît suivi d'un verbe à l'infinitif :

Quidez me vus veintre en fuiant ?

Wace, Roman de Brut 884

Par contre, une construction où le locuteur rejette une opinion formée par son interlocuteur au sujet du caractère ou des actions d'une troisième personne est celle que l'on rencontre le plus souvent pendant cette époque :

Cuidiez vos que tote proesce
Soit morte, avoec vostre seignor ?

Yvain 1678 (éd. Roques)

Quidiez qe venu soient por moissoner nos blés ?

Les Saxons 4675

Quidiez vus que il li fust grief
Que sa parole char preïst ?

Les Joies Nostre Dame 388

1. V. aussi *Aiol* 8272 ; *Li Hystoire de Julius Cesar*, p. 45, v. 1 ; *Li Fet des Romains* p. 561, v. 26.

Le tableau suivant montre encore une fois la fréquence de la construction :

TABLEAU II.

Période I.....	5
Période II.....	14
Période III.....	35
Période IV.....	39
Période V.....	23
Période VI.....	9
Période VII.....	6
Total.....	131

Il y a aussi deux autres exemples du XII^e siècle où le verbe de la principale est à la deuxième personne du passé simple :

« Ahi, culvert, malvais hom de put aire !
Quias le guant me caïst en la place,
Cume fist a tei le bastun devant Carle ?

Roland 763 (éd. Whitehead)

Cuidas tu dont que je fusse ivres
Quant le levee te promis ?

Le Jeu de saint Nicolas 1152 (éd. Jeanroy)

Nous avons trouvé aussi un seul exemple du XII^e siècle également avec le verbe de la principale au conditionnel :

Et donc si cuiderièz vos
Que il por lui s'en departissent ?

Roman de Troie 17952

Comment comprendre le comportement de *cuidier* dans ces constructions ? La réponse à cette question n'est pas trop difficile à trouver, nous semble-t-il, si nous considérons ces interrogations à la lumière du développement en ancien français de l'opinion *rapporée* du type affirmatif comme par exemple :

Vous quidiés bien que damoisele
Soie encore, amis, et pucele...

Amadas et Ydoine 5019

Vos cuidiez, que home fuisse
Et que je menjassee e beusse
Come vos, mes pas nel fesoie ;

La Vie de Tobie 1321

Por ce qu'il le resamble de la cheveleüre
Cuides que ce soit il de cors et de fature.

Roman d'Alexandre (Version de Paris III) 4816

Or iestes si desmesurés
Que vous cuidiés que je ochie
Chelui que tant ainch que ma vie.

Sone de Nausay 21195

Nous voyons tout de suite que ces constructions affirmatives ont exactement la même signification que les constructions interrogatives analysées plus haut ; dans les deux constructions le locuteur reprend et rejette l'opinion de son interlocuteur. Étant donné ces ressemblances entre les deux constructions, il n'est pas surprenant de trouver qu'elles ont une distribution de fréquence assez semblable.

TABLEAU III.

	POURCENTAGE DE DISTRIBUTION DE LA CONSTRUCTION INTERROGATIVE AVEC LE VERBE 'CUIDIER' A LA DEUXIÈME PERSONNE	POURCENTAGE DE DISTRIBUTION DE LA CONSTRUCTION AFFIRMATIVE AVEC LE VERBE 'CUIDIER' A LA DEUXIÈME PERSONNE	POURCENTAGE DE DISTRIBUTION DE TOUS LES EXEMPLES DES OPINIONS RAPPORTÉES INTRODUITES PAR 'CUIDIER' AFFIRMATIF
Période I.....	4	2	1
Période II.....	12	8	12
Période III.....	23	19	16
Période IV.....	34	32	34
Période V.....	17	21	19
Période VI.....	6	11	12
Période VII.....	4	7	6

De ce tableau il ressort clairement que la distribution de *cuidier* dans les constructions interrogatives et affirmatives en ancien français est sensiblement la même ; pendant la deuxième moitié du XIII^e siècle (*Périodes II et III*) le nombre d'exemples de ces deux constructions augmente pour atteindre son point culminant pendant l'époque suivante — les années 1200-1225 ; après cette date nous remarquons une réduction assez rapide dans la

fréquence des exemples — une diminution qui continue jusqu'à la fin de l'époque de l'ancien français. Et pourtant, en ce qui concerne la construction affirmative, la place de l'opinion *rapporlée* avec *cuidier* dans la principale suivie d'une complétive avec son verbe au subjonctif est peu à peu occupée au cours du XIII^e siècle par une autre construction d'opinion *rapporlée* avec *penser* dans la principale et le verbe de la complétive à l'indicatif. Un tel déplacement n'a pas lieu dans le cas de la construction interrogative.

Penser se rencontre pour la première fois dans une interrogation avec le verbe de la principale à la deuxième personne dans un texte de la deuxième moitié du XII^e siècle où il apparaît en combinaison avec *cuidier* et où l'influence de ce dernier n'est pas difficile à discerner :

Cuides ne penses que Dieu seies
 N'en nule chose que tu veies
 Aies poeir ne poesté
 Sor le haut rei de majesté ?
 Nenil, riens n'a vers lui puissance ;

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie* 8427

De la même époque nous avons enregistré un autre exemple d'une interrogation avec *penser* avec le verbe de la complétive à la première personne :

Jol tei dirrai ;
 Trop te fesis de deu privé,
 Por tei m'a il tot refusé,
 Por tei refusa il m'offrende.
 Pensez vus donc que nel te rende ?
 Jo t'en rendrai le gueredon :
 Mort remaindras oi au sablon.

Le Mystère d'Adam 698 (éd. Studer)

Plus tard nous rencontrons une autre construction interrogative avec *penser* dans *Folque de Candie*, chanson de geste qui appartient à la *Période III* :

Pensez vos, niece, ge soie vostre ayole ?
 Ne tornez mïe a noiant ma parole !

Folque de Candie 1894

mais dans ce même texte *cuidier* est usité dans une construction pareille :

Cuidiez vos, bele, que je soie oubliée
 qu'encor ne soie d'amor aresonee ?

Folque de Candie 5728

Le *Roman de Tristan* de Béroul offre encore deux exemples de l'interrogation avec *penser* à la deuxième personne :

Pensez que de si franche feme,
Qu'il amena de lointain reigne,
Que lui ne poist s'ele est destruite ?

Béroul, *Tristan* 1115 (éd. Ewert)

Dans cet exemple le poète se sert d'un tour impersonnel qui est très fréquent dans des constructions interrogatives avec *cuidier* et que nous enregistrons pour la première fois dans le *Roman d'Enéas* :

quidez vos don qu'as deus n'en poist ? ¹

Roman d'Enéas 6560.

L'autre exemple d'une interrogation avec *penser* chez Béroul se trouve au v. 1868 de son roman :

Pensez que onc rester s'ost
Desi que il vi(nt) as degrez
De la sale ? Sus est montez.

Mais malgré la préférence de l'auteur du *Tristan* non seulement pour des constructions interrogatives avec *penser* mais aussi pour d'autres constructions de l'opinion *rapporlée* avec ce même verbe dans la principale ², on rencontre dans ce poème une interrogation avec *cuidier* :

Quides tu que ton mal me prenge ?
N'en aies doute, non fera.

Béroul, *Tristan* 3924 (éd. Ewert)

En comparaison avec ces cinq exemples des constructions interrogatives avec *penser* à la deuxième personne que nous avons trouvés dans des textes qui datent du XII^e siècle, nous n'avons enregistré qu'un seul exemple de cette interrogation dans un texte composé au XIII^e siècle vers 1225 :

« Sire », dist elle, « qui vous fait si osé ne si hardy de demander qui est le père de mon filz ? Pensez vous donc qu'il soit d'autre père que du roy mon mary ?

Les sept sages p. 12.

1. V. aussi *Raoul de Cambrai* 6817 ; *Le Moniage Guillaume* (11^e version) 1831 ; *Gerbert de Metz* 4873 ; 7108 ; 7112 ; *Guischart de Beaulieu* 1118 ; *Aiol* 4530 ; 6316 ; *Gaydon* 449 ; *La Prise d'Orange* 328 ; *Parise la Duchesse* 1653.

2. V. *Tristan* v. 20 ; v. 407 ; v. 3663 ; v. 3173 ; v. 4072.

mais l'auteur de cette composition se sert également du verbe *cuidier* dans une construction interrogative :

Cuidiez-vous, sire empereur, se j'avoie honneur et
haultesse, que pour ce que je vous vergondasse ?

Les sept sages p. 50

Mais si l'impact de *penser* dans cette interrogation est négligeable, celui de *croire* ne l'est pas moins. Une interrogation avec *croire* à la deuxième personne se rencontre deux fois au XII^e siècle et deux fois au XIII^e. La première fois que ce tour est enregistré est dans une chanson de geste de la deuxième moitié du XII^e siècle :

Creés vos ore que Carles al vis fier
Vos envoiast son maistre conseillier
Ne home nul qui li eüst mestier ?
Saciés cis est serjans u canberier,
Alcuns vassals qui sert de son mestier.

La chanson d'Aspremont 2542

Dans cette situation le locuteur est tout à fait au courant de l'erreur où est tombé son interlocuteur ; il est intéressant de remarquer aussi que l'adverbe *ore* qui accompagne *croire* dans cette construction s'établit de très bonne heure en ancien français dans les interrogations avec *cuidier* comme nous voyons dans l'exemple suivant tiré du *Couronnement de Louis*, chanson de geste composée vers 1131 :

Cuidiez vos ore qu'alasse reculant ?

Le Couronnement de Louis 2452¹

Et pourtant l'influence de *cuidier* est nettement moins marquée sur l'autre exemple d'une interrogation avec *croire* du XII^e siècle :

Or me di, crestiens, amis,
Crois tu dont qu'il le peüst faire ?
Crois tu qu'il me puist desloier ?
Crois tu qu'il me puist renvoier
Mon tresor ? En iés tu si fers ?

Le jeu de saint Nicolas 1425 (éd. Jeanroy)

Cet exemple est d'un double intérêt ; il s'agit en premier lieu non pas d'une opinion de la part de l'interlocuteur (dans ce cas c'est un 'preudom') mais

¹. V. aussi *Aliscans* 1589 ; *Cligès* 4588 ; *Gerbert de Metz* 9442 ; *Le Tombeor Nostre Dame* 293 ; *Buef de Hantome* (11^e Version) 5586 ; 12504 ; *Merveilles de Rigomer* 13460.

plutôt d'une croyance aux pouvoirs de saint Nicolas ; deuxièmement comme le locuteur (le roi) ne partage pas cette croyance il pense avoir raison de la rejeter ; mais bien qu'il essaie d'exposer ce qu'il considère comme une fausse croyance de la part de son interlocuteur en ayant recours à cette forme de l'interrogation pour exprimer son attitude hostile envers ces notions, nous nous rendons compte un peu plus tard dans l'action de ce *jeu* que le roi avait tort, car grâce à saint Nicolas ses trésors lui sont rendus. On voit donc que toute la série d'interrogations dans cet exemple exige en réalité une réponse affirmative bien que le locuteur s'attende à une réaction négative. Et comme il s'agit d'une opinion de la part de l'interlocuteur qui ne se fonde pas sur des considérations rationnelles on peut comprendre pourquoi, de tous les *verba cogitandi*, *croire* est préféré¹. Cet exemple unique semble porter ses fruits en effet au XIII^e siècle car dans les deux cas d'une interrogation avec le verbe *croire* dans la principale que nous avons enregistrés dans des textes de cette époque le locuteur s'attend à une réponse affirmative qui lui est fournie d'ailleurs par son interlocuteur aussitôt que celui-ci a entendu la question, et l'interrogation porte sur quelque aspect de la religion ou de la morale chrétiennes. Le premier exemple se rencontre dans *La Chronique de Turpin* qui date du début du XIII^e siècle :

« Croiz tu, » dist Rollant, « que Dex fist Adam ? » « Bien
le croi je, » dist li jaiant.

La Chronique de Turpin p. 19, 9.

Le deuxième exemple est enregistré dans un texte de la fin du XIV^e siècle :

Croiz tu, feit il, que chacuns praigne
Sa desserte selonc l'ouvreinne ?
Oÿ, feit il, ce sai-ge bien,
Que chacuns ara tant de bien...

La vie de saint Paul 339

(Version anonyme du MS. B. N. f. fr. 2094, éd. Kastner)

1. Tout au début de l'époque de l'ancien français dans quelques textes de la *Période I* nous rencontrons *cuidier* dans une interrogation même quand il s'agit d'une croyance aux pouvoirs divins :

Quidez vus dunc que Deus seit si oblié,
Qui les granz homes pot tenir e garder,
Qu'il ne face des petiz altretel ?

Chanson de Guillaume 1651

Dist li païens : « Tu as molt fol pensé.
Cuides tu donc tes Des ait poesté
Que il te puist vers moi en champ tenser ?

Le Couronnement de Louis 800

Ces deux exemples isolés d'une interrogation affirmative qui exige une réponse affirmative sont complètement différents de tous les autres exemples des constructions interrogatives affirmatives que nous avons rencontrés jusqu'ici où une interrogation affirmative provoque une réaction négative. Logiquement donc une interrogation négative devrait produire une réponse affirmative et c'est justement ce qui se passe dans des constructions interrogatives du type suivant où il y a une particule négative qui accompagne le verbe de la principale :

Ne cuidiez vos donques, que nous
Sachons le sort de la cité ?
G'en sai toute la verité.

Claris 29983

Sire dont ne creez vous que ce soit li cors nostre seignor.
Sire fait li chevaliers moult le croi bien.

Vulgat Arthurian Romances, Vol. III, p. 252, v. 30

Mais, chose curieuse, cette sorte d'interrogation n'est pas très répandue en ancien français. Des exemples avec le verbe *penser* dans la principale nous manquent complètement, il n'y a que trois exemples avec le verbe *croire* dont celui cité ci-dessus et deux autres dans des textes de caractère religieux du premier quart du XIII^e siècle :

Dist li : « Por coi t'ocis ? Tu ne crois verité ?
Tu ne crois ke Deus ait vertu ne postée
Qui te puisse ta fille rendre a sa volenté ?

La vie de sainte Euphrosine 1072

Dont ne croiz tu qu'eust poesté
Diex de fere sa volenté ?
Et se tu croiz qu'il le peut fere
Porcoi ne croiz tu cest afere,
Que cil qui toutes choses fist
Preist mort d'ome, s'il volsist ;

La vie de sainte Catherine (Version de Paris) 718

Ce qui est surtout fort curieux c'est que nous n'avons enregistré que huit exemples de cette interrogation négative avec le verbe *cuidier* dans la principale dont le premier se trouve dans *Philomena* qui date probablement de 1165 :

Ne cuidiez vos que mout soit granz
Li diaus por quoi sui tant dolanz,
Que por rien qui puisse avenir
De plorer ne me puis tenir ?

Philomena 933.

Trois autres exemples se trouvent dans des textes du dernier quart du XII^e siècle :

Ne quidiez vos que ce soit bien
Se je ma mere veoir vois,
Que je laissai soule en ce bois
Qui la Gaste Forest a non ?

Chrétien de Troyes, *Perceval* 2956 (éd. Roach)

Ne cuidez vos pas que luxure
Soit pechiez, que requiert nature ?

De David li prophecie 1143
v. aussi *ibid.*, 344

Il y a aussi trois exemples de la première moitié du XIII^e siècle ¹; cette forme de l'interrogation se rencontre pour la dernière fois dans le roman de *Claris* de 1268 ².

A quoi peut-on attribuer le développement si restreint de cette interrogation négative ? A notre avis, il faut peut-être chercher une explication de ce phénomène assez singulier dans l'influence qu'a peut-être exercée sur la formation et le développement de l'interrogation négative une autre construction beaucoup plus répandue où le verbe *cuidier* dans la principale est accompagné d'une particule négative — nous entendons la construction impérative négative du type :

Ne cuidiez pas que je vos mante...

Yvain 6525 (éd. Roques)

Or, cette construction est particulièrement intéressante en ce qu'elle a la même signification que la construction interrogative affirmative comme par exemple :

« Cuidiez vos », fait il, « je vos mante ? »

Le Tournoi de Chauvency 2299

Le sens de ces deux constructions est 'je ne mens pas'. De plus, les exemples suivants où un manuscrit donne une leçon en se servant d'une de ces deux constructions et où un autre manuscrit à l'endroit correspondant se sert

1. Gerbert de Montreuil, *Perceval* 12114; *Anticlaudian* 1596; *Buef de Hantome* (11^e Version) 17177.

2. Cet exemple est cité ci-dessus.

de l'autre nous montrent qu'aux yeux des copistes au moins, il y avait un rapport très étroit entre les deux constructions :

Ne cuidiez pas que je vos die,
Por feire demorer mon conte :

Cligès 4636 (éd. Foerster)

peut être comparé avec ce que nous lisons dans l'édition Micha de ce poème :

Cuidiez vos or que je vos die
Por feire demorer mon conte :

Cligès 4588 (éd. Micha)

Le MS. « T » de la première continuation de *Perceval* au v. 7195 se sert d'une construction impérative :

Ne quidiez que celi n'anuit
Qui remaint por celui qui fuit...

tandis que dans le MS. « E » du même poème à l'endroit équivalent au v. 10779 nous lisons une interrogation affirmative :

Et cuidiez qu'elle n'annuit
Quant el remaint après qu'il fuit ?

Pour le v. 293 du *Tumbeor Nostre Dame* qui dans le texte critique se lit comme une interrogation :

Quidiés vos or que Dex prisast
Son servise...

un autre manuscrit propose la variante : *Ne cuidies pas que...*

Nous rencontrons la construction impérative négative pour la première fois dans le *Roman d'Enéas* :

« metez terme de la bataille ;
ne quidez pas qu'an moi defaille ;

Roman d'Enéas 7769
v. aussi *ibid.*, 9504

et à partir de ce moment, comme nous le montre le tableau suivant, il y a une augmentation assez rapide de l'emploi de la construction.

TABLEAU IV.

Période I.....	0
Période II.....	15
Période III.....	27
Période IV.....	48
Période V.....	21
Période VI.....	37
Période VII.....	27
Période VIII.....	6
Total.....	181

Pendant une grande partie de l'époque de l'ancien français nous trouvons la construction interrogative affirmative et la construction impérative négative employées dans des situations identiques :

Cuidiez vos que ce soient Greu...

Roman d'Enéas 5472

Ne cudiés pas que ce soit geus :

Le Bel Inconnu 4052

Cuidiez vos que li Grieu soient ja recreant ?

Roman d'Alexandre (Version de Paris I) 2802

Signor, ne quidiez mie, ce que je di soit faus !

Les Saxons 5329

Cuidiez voz, rois, que chaciez soit Garins ?

Garin 14245

Mais ce ne cuidéz mie qu'il lor soit pardonné...

Les Saxons 216

Cuidiez vos qu'il le vos die...

Perlesvaus 891

Ne cuidiez pas qu'elle li die...

Philomena 1368

Cuides tu donc tes Des ait poesté...

Le Couronnement de Louis 801.

Mais ne quidiez pas que il ait

Lus ne lamproie ne salmon ;

Chrétien de Troyes, *Perceval* 6420 (éd. Roach)

Quidez que sa feme en seit bel ?

Wace, *Roman de Brut* 8672

Ne cuidiés pas qu'il li soit biel...

Le Chastelain de Coucy 4267

Il nous semble donc que c'est principalement à cause de cette présence très marquée en ancien français de la construction impérative négative qui, comme la construction interrogative affirmative, a une portée négative, que le développement de la construction interrogative négative avec une portée affirmative est si minime ; car si l'interrogation négative avait connu un développement plus étendu, une situation potentiellement pleine de confusion se serait présentée dans laquelle deux constructions négatives avec le verbe *cuidier* dans la principale à la deuxième personne se seraient complètement opposées quant à leur sens. L'ancienne langue avait donc dû choisir entre ces deux constructions négatives et elle a préféré garder la construction impérative. Si notre hypothèse est correcte et que la croissance quelque peu limitée de l'interrogation négative soit la conséquence de l'influence de la construction négative impérative avec laquelle elle partage les mêmes caractéristiques formelles, nous avons encore une indication de la liaison étroite entre l'évolution en ancien français des constructions interrogatives en particulier, et le développement plus général du verbe *cuidier* dans une construction d'opinion *rapportée*. Néanmoins la langue ne pouvait se passer entièrement d'une interrogation négative et pour trouver une solution aux obstacles qui empêchaient l'acceptation plus générale d'une construction interrogative avec la particule négative dans la principale on se sert d'une interrogation avec *cuidier* affirmatif dans la principale qui a sa particule négative dans la complétive. Cette construction se rencontre pour la première fois dans *Le Charroi de Nîmes* :

Encor ne sai ou le grain en doi prendre.

Cuide tu, rois, que ge ne me demente ?

Le Charroi de Nîmes 92

Dans quelques exemples la réponse affirmative qu'exige cette forme de l'interrogation est fournie par le locuteur à son interlocuteur :

Cuidiez qu'il n'en i ait de pris ?

Oil, certes, n'i avra faille,

Se uit jorz dure la bataille.

Roman de Troie 11794

Quant vendra al daerein jor
 Quidez, que Deu ne li demand,
 Qu'il avra fet de son besant ?
 Oil, jeol sai verairement.

Guillaume le Clerc, *Bestiaire* 3550

En somme nous avons enregistré 52 exemples de cette interrogation avec une particule négative dans la complétive ; la table suivante nous démontre que la construction a exactement les mêmes caractéristiques de fréquence que l'interrogation affirmative.

TABLEAU V.

	NOMBRE D'EXEMPLES	POURCENTAGE DE DISTRIBUTION
Période I.....	1	2
Période II.....	9	17
Période III.....	13	25
Période IV.....	17	33
Période V.....	9	17
Période VI.....	1	2
Période VII.....	2	4
Total.....	52	

A côté des interrogations avec le verbe de la principale à la deuxième personne l'incidence des exemples où le *verbum cogitandi* de la principale se trouve à la première ou à la troisième personne est très basse. Il y a deux cas seulement avec *cuidier* à la première personne du présent :

Quide je pour ce, qu'il i pense
 A moi ? Ce est fole esperance :
 Beaumanoir, *La Manekine* 1698

Quide je pour chou qu'il se donte
 A chou qu'il aint une esgaree
 Et qui a une main colpee ?

ibid., 1704

Il y a aussi un exemple unique avec le verbe à la principale à la première personne de l'imparfait :

Je ne quit pas que a Deu plaise ;
 Helas ! ains quit qu'il li desplaise,

Car li verités s'en descuevre.
 Cuidoie jo que si faite oeuvre,
 Que je faisoie, et si fait gieu
 Dëussent plaire a Damedieu ?

Le Tumbeor Nostre Dame 497

Les cas d'une interrogation avec *cuidier* dans la principale à la troisième personne sont un peu plus nombreux. Nous en avons trouvé sept avec le verbe de la complétive à la première personne où il s'agit d'une opinion fausse qu'une troisième personne s'est faite au sujet du locuteur et que le locuteur peut facilement corriger. Cette construction se rencontre premièrement chez Gillebert de Berneville :

Cuident dont li losengier
 Pour chou se il ont menti
 Que jou me doie eslongier
 D'amours et de mon ami ?

Gillebert de Berneville, *Poésies*, XVIII, v. 1

et dans une chanson de geste de cette même époque (le dernier quart du XII^e siècle) on l'enregistre encore une fois :

Comment diable, tiennent m'il por bergier ?
 Cuident il dont que puis doie mengier ?

Gerbert de Metz 9360

Trois exemples de la construction datent de la *Période IV* (1200-1225) — l'époque de la floraison de *cuidier* dans toutes les constructions de l'opinion rapportée¹; il est cependant intéressant d'observer que pour un de ces exemples une variante emploie une interrogation avec le verbe de la principale à la deuxième personne :

Quide il que je soie issi espoventés ?
 Naie par cele foi que jo doi deu porter.

Buef d'Aigremont (Première partie) 685

Ici le MS. 'A' donne une autre leçon *cuidiez vous q. je. s...* Enfin deux autres exemples appartiennent à une époque plus tardive — la *Période VI*². Les deux exemples d'une interrogation avec *cuidier* à la troisième personne

1. *Buef d'Aigremont* (Première partie) 685; *Anticlaudian* 1786; *Jourdains de Blaivies* 344.

2. *Claris* 24640; *Miracle de Théophile* 335.

dans la principale suivie d'une complétive avec son verbe à la troisième personne sont enregistrés dans le *Roman de Miserere* du début du XIII^e siècle :

Cuide il ke vers Dieu le tense
Li dons ke li povres rechoit ?

Miserere LXVII, 5
v. aussi *ibid.*, LXXIII, 4

Ce même poème nous fournit le seul exemple de cette forme de l'interrogation qui se sert du verbe *croire* dans sa principale :

Croit il je soie se cosine ?

Miserere CCXXIV, 3

mais une famille des manuscrits de cette œuvre — NPQRS — préfère employer *cuidier* dans cet endroit. Une substitution pareille se propose dans le cas d'un des deux exemples que nous avons trouvés d'une construction interrogative avec le verbe *penser* à la troisième personne dans sa principale :

Nus on ne se devrait ja prendre
A fame qui sa char veaut vendre :
Pense il que fame ait son cors chier
Qui tout vif le veaut escorchier ?

Roman de la Rose 4565 (éd. Langlois)

Dans le MS. 'Ca' on lit pour le v. 4567 — *cuide il...*

L'autre exemple de cette interrogation se rencontre dans le *Tristan* de Béroul, poème qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, se caractérise par son emploi très fréquent du verbe *penser* dans les constructions interrogatives :

Pensë il que n'en ait pechié ?

Béroul, *Tristan* 146 (éd. Ewert)

A côté du grand nombre d'interrogations avec le verbe de la principale à la deuxième personne, la série de constructions où un verbe d'opinion se trouve à la troisième personne dans la principale est très petite ; néanmoins malgré leur nombre réduit, les interrogations avec un verbe d'opinion à la troisième personne montrent des traits qui sont caractéristiques du groupe plus grand avec le verbe de la principale à la deuxième personne : il s'agit toujours d'interrogations *apparentes* et c'est le verbe *cuidier* qui domine.

A la fin de notre analyse des exemples d'interrogations totales avec un verbe d'opinion dans la principale, il nous semble qu'une seule conclusion s'impose — l'évolution de ce genre d'interrogation en ancien français ne se laisse comprendre qu'à la lumière du développement général du verbe *cuidier* dans les constructions où une opinion fausse est rapportée et rejetée ; car ces interrogations ne sont rien moins que des variations rhétoriques du type très répandu d'opinion *rapporée* qui s'exprime au moyen du verbe *cuidier* dans la principale suivie d'une complétive avec son verbe au subjonctif. Il s'ensuit donc que l'emploi du subjonctif avec le verbe *cuidier* dans les constructions d'apparence interrogative, tout comme dans les constructions affirmatives, s'explique en vertu du rapport très spécial et indissoluble entre le verbe de la complétive qui exprime les deux attitudes tout à fait opposées du protagoniste/interlocuteur et du narrateur/locuteur envers le contenu de l'opinion (le protagoniste/interlocuteur pense que son opinion est correcte tandis que le narrateur/locuteur sait très bien que cette opinion est fausse) et le verbe régissant de la principale qui, investi d'une double valence aussi, traduit à la fois la formation de l'opinion par le protagoniste/interlocuteur et son rapportage et contradiction par le narrateur/locuteur. Toutes les explications de ce subjonctif qui soutiennent que l'usage de ce mode peut être attribué à la présence d'un élément de doute ou d'incertitude qui colore l'articulation sont à rejeter ; car dans les constructions que nous avons analysées plus haut nous avons vu que le locuteur est parfaitement au courant de la vérité d'une situation donnée — vérité qu'il communique à son interlocuteur — dans de telles conditions, il serait ridicule d'alléguer qu'il a dans l'esprit des doutes ou des incertitudes ; on pourrait se demander également en quoi consiste la prétendue 'subjectivité' d'une situation dans laquelle le locuteur fait voir à son interlocuteur la vérité objective des choses sans y faire la moindre réserve personnelle ; il faut donc écarter l'application à ces interrogations de la théorie du subjonctif comme mode subjectif. La théorie proposée par Moignet n'est pas très valable non plus ; car dans les conditions spéciales d'une construction d'opinion *rapporée* la notion d'un 'regard critique' qui, selon Moignet, y justifie l'emploi du mode subjonctif fait également partie de la valeur sémantique du verbe régissant. A notre avis donc c'est simplement la présence dans la principale de l'interrogation du verbe *cuidier* qui suffit pour entraîner l'emploi du subjonctif dans la complétive d'une construction d'opinion *rapporée* où le rapporteur veut exposer l'erreur de celui qui a le premier formé l'opinion. Et pourtant il existe des cas, très rares bien entendu, où le verbe de la

compléptive d'une interrogation est à l'indicatif bien qu'un tel changement de mode ne modifie aucunement la signification ultime de la construction — il s'agit toujours de l'exposé d'une opinion fausse. Dans un de ces exemples le verbe de la principale régit trois complétives dont deux avec leur verbe au subjonctif et l'autre avec son verbe à l'indicatif¹ :

Cuides tu que ge pregne ton cheval & toi laissevoie ici en tel destroit & men aille fuiant comme coart.

Vulgata Arthurian Romances, Vol. VII, p. 18, v. 2

Dans cet exemple la présence environnante des complétives avec le subjonctif réduit peut-être le fonctionnement modal normal du verbe à l'indicatif de la troisième compléptive ; mais il se peut que le choix du conditionnel se justifie aussi dans ce cas parce qu'il s'agit d'une action future et que le subjonctif manque de formes séparées pour exprimer ce temps. Car c'est un fait que dans deux autres exemples de constructions interrogatives avec l'indicatif ce sont justement des actions futures qui font l'objet d'opinions fausses :

Quidez ne por vos ne por eus
Laissera homme a nul fin
Perdre le conte Herluïn,
Riche vassal e bien aidable
E saige e proz e honnable ?

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie* 18100

Cuidez que la seront esliz
por ei avoir nostre deliz ?
Ne set corone deservir
qui fait a la char son plaisir.

De David li prophécie 1309

1. On remarque aussi un pareil mélange modal dans les complétives qui dépendent de *cuidier* affirmatif dans les deux exemples suivants qui comme l'exemple de l'interrogation cité ci-dessus appartiennent à la *Période V* :

car il cuidoit bien, quant li Crestien oroient dire que li mur de Jherusalem esteroient abatu et li castiel de le tiere, qu'il retourneroient arriere, et alaissent en Jherusalem faire lor pelerinage et retornaissent arriere en lor païs. Mais non firent... *Chronique d'Ernoul* p. 417

Quant l'ont oï cele frapaille,
Si ont cuidé de voir, sans faille,
Qu'il soit de mort en grant paour,
Et c'om perdoit mout bon seignor.
Mais tout ce est engin et art.

Philippe de Novarre, *Mémoires*, II, LXXIII, v. 91

Il y a enfin un autre exemple où le verbe de la complétive est à l'imparfait de l'indicatif dans une interrogation qui a aussi une particule négative dans la complétive, construction qui exige et reçoit donc une réponse affirmative :

Cuidés ke dolour ne sentoit ?
Chertes oïl. Mais il semoit
Lermes por grant joie soiier...

Miserere XXV, 7

Sont-ce peut-être ici les besoins de la rime qui ont provoqué la déviation modale de la norme¹ ?

Mais ce ne sont là que quatre exceptions qui ne changent en rien l'association obligatoire établie entre *cuidier* et le subjonctif dans l'interrogation totale en ancien français ; cette même association se rencontre aussi dans les interrogations partielles où figure un verbe d'opinion. L'interrogation partielle est beaucoup moins usitée que l'interrogation totale — nous n'en avons enregistré que 41 exemples — mais tout comme dans l'interrogation totale, dans l'interrogation partielle la construction dominante fait figurer *cuidier* suivi du subjonctif dans une distribution de fréquence qui rappelle celle de l'interrogation totale.

1. Dans ces quatre textes on enregistre aussi des interrogations avec le verbe de la complétive au subjonctif :

Cuidiez vos que nos le puissions trouer.

Vulgat Arthurian Romances, Vol. VII, p. 129, v. 17
v. aussi *ibid.*, p. 67, v. 13 ; p. 96, v. 22 ; p. 174, v. 37.

Cuidez qu'il remassist Beauvés
N'autres citez en France adés ?

Benoit, *Chronique des ducs de Normandie* 1117
v. aussi *ibid.*, 16734 ; 18875 ; 23290 ; 25165 ; 27794.

Cuidez dex vos ait fait se beles
por estre chaites et puceles ?

De David li prophécie 1125

Cuides ke Dieus te doinst les fruis
de la tere por toi soul paistre ?

Miserere LIV, 2
v. aussi *ibid.*, LXXXVIII, 12

Dans un autre exemple l'emploi de l'indicatif dans la complétive introduite par *cuidier* interrogatif est suspect :

quides tu dont fait li preudoms que li roys (Loth) dorcanie tengendra
aussi comme il fist tes autres freres. Certes fait li preudoms non fist.....

Vulgat Arthurian Romances, Vol. V, p. 284, v. 22

Ici, pour une raison qui n'est pas très claire, l'éditeur a émendé une lecture de *tengendarast* trouvée dans le manuscrit et a préféré substituer à sa place un verbe à l'indicatif.

TABLEAU VI.

	NOMBRE D'EXEMPLES	POURCENTAGE DE DISTRIBUTION
Période I.....	0	0
Période II.....	5	13
Période III.....	8	21
Période IV.....	15	39
Période V.....	7	19
Période VI.....	2	6
Période VII.....	1	2
Total.....	38	

Un quart des exemples d'une interrogation partielle avec *cuidier* ont ce verbe à la troisième personne de l'imparfait du subjonctif :

Cil quiderent ke veir deïst,
E ki quidast ke il mentist ?

Wace, *Roman de Brut* 429

Ici il s'agit encore une fois d'une interrogation qui n'est qu'une interrogation *apparente* — une figure de rhétorique où le locuteur (dans ce cas c'est l'auteur qui s'exprime dans une interpolation) connaît déjà en avance la réponse à sa 'question' ; en ce qui concerne cet exemple il est intéressant de remarquer que quelques copistes des manuscrits du *Brut* et notamment ceux des MSS. 'SJ' où le vers 430 se lit : *ne quiderent pas qu'il m...*, et de 'G' qui donne : *et quidaient que il ne mentit*, évitent l'emploi de l'interrogation partielle en faveur d'une construction d'opinion *rapportée* plus orthodoxe. *Cuidier* se rencontre encore 9 fois dans cette sorte d'interrogation partielle ¹. Nous avons trouvé aussi des exemples de cette construction où figurent les deux autres verbes d'opinion ; il y a un cas avec *croire* où l'interrogation partielle avec ce verbe se trouve immédiatement à côté d'une construction identique avec *cuidier* :

Qui creust dons k'il fiz de deu fust ? Qui cuydest dons
k'il sires fust de maiesteit ?

Sermons de Saint Bernard p. 94, v. 15 (éd. Foerster)

1. Wace, *Roman de Rou* 961 ; 3759 ; Benoît, *Chronique des ducs de Normandie* 14541 ; 34567 ; Sermons de Saint Bernard, p. 94, v. 15 (éd. Foerster) ; Miserere CCXXXVII, 1 ; Guillaume de Palerne 130 ; Gaydon 10974 ; Saint Julian 704.

Une interrogation partielle de ce type avec *penser* est enregistrée deux fois dans des textes datant de la deuxième moitié du XIII^e siècle :

Ha ! fine amor ! et qui pensast
que cist feïst vers moi desroi...

La Chastelaine de Vergi 784
v. aussi *Le Chastelain de Coucy* 2697.

Plus généralement dans l'interrogation partielle, comme dans l'interrogation totale, le verbe d'opinion (dans tous les exemples que nous avons trouvés il s'agit uniquement de *cuidier*) se met à la deuxième personne de l'indicatif. Dans 10 cas, l'interrogation partielle porte sur l'objet de la phrase :

Qui quides tu que je soie ?

Roman d'Alexandre en prose p. 38, v. 16

Que cuidies vous que je vous face ?

Roman de Renart, Br. XV, v. 21 (éd. Martin)

Li quex cuidiez vos, qui mialz vaille,
Quant li uns a l'autre conquis ?

Yvain 1700 (éd. Roques)

Dans les autres exemples, l'interrogation partielle porte sur un complément déterminatif ou circonstanciel adverbial :

Cum possant cudiez vos que cist signor soient en ciel,
qui en terre furent si possant ?

Sermons de Saint Bernard p. 261, v. 26 (éd. Schulze)

Pour quoy cudez vous donques qu'il m'ait fait si très grant,
Si fort ne sy membru ne de sy fier semblant ?
Certes, c'est pour venger le martire pesant....

Doon de Maience 2394

A sire fait Agravains ou quidies vous que il soit ?

Ie sai bien ou...

Vulgata Arthurian Romances, Vol. III, p. 318, v. 13

Mais même ici on peut se demander si nous avons affaire à des interrogations proprement dites ; dans ces exemples, comme dans tous les autres exemples des constructions interrogatives que nous avons discutées dans cette petite étude, le locuteur ne pose pas sa question afin de se renseigner sur quelque chose ou de dissiper son ignorance — il se sert d'une construction ayant la

forme d'une interrogation pour communiquer son propre point de vue à son interlocuteur qui à cause de son jugement trompeur a pris de travers le sens d'une situation dans laquelle il se trouve.

Deux conclusions ressortent clairement de notre enquête sur les constructions interrogatives avec les *verba cogitandi* en ancien français : (a) bien qu'elles possèdent les caractéristiques formelles d'une interrogation, ces constructions sont plutôt des procédés du style oratoire, des figures de rhétorique employées quand le locuteur veut corriger les opinions fausses de son interlocuteur ; (b) étant donné que c'est *cuidier* suivi du subjonctif qui domine dans ces constructions interrogatives, leur évolution devait s'expliquer à la lumière du comportement général de ce verbe dans une construction où une opinion fausse est rapportée. Or, d'après nos recherches, il est bien évident qu'au cours du XIII^e siècle il y a un déclin général dans la fréquence d'emploi de *cuidier* suivi du subjonctif dans une construction d'opinion *rapporée* ; dans quelques constructions, et c'est notamment le cas pour les affirmatives, la réduction dans le nombre des constructions où le rapportage d'une opinion fausse s'exprime au moyen de *cuidier* suivi du subjonctif est contre-balancée pour ainsi dire par une augmentation assez rapide d'une construction affirmative où l'opinion *rapporée* est correcte et qui se compose d'une principale avec le verbe *penser* et d'une complétive avec son verbe à l'indicatif. Une construction d'opinion rapportée se substitue à une autre qui a un verbe, un mode et une signification complètement différents. Mais nous n'avons aucun témoignage que dans les interrogations *cuidier* est en train d'être remplacé par un de ses rivaux en ancien français ; en effet, l'incidence de constructions interrogatives avec *penser* ou *croire* est très basse ; *penser* cesse d'être enregistré dans une interrogation totale avec son verbe à la deuxième personne assez tôt au cours des premières années du XIII^e siècle et dans les autres interrogations son emploi est sporadique, mais dans tous les exemples, l'influence de *cuidier* se discerne facilement ; il n'en est pas tout à fait de même de *croire* ; dans les plus anciens exemples d'une interrogation avec *croire* on remarque encore l'influence probable de *cuidier*, mais le choix de *croire* dans les quelques exemples datant du XIII^e siècle, semble se justifier parce que l'opinion que rapporte le locuteur a pour sujet les croyances personnelles de son interlocuteur sur quelque aspect de la morale chrétienne. Et pourtant, ces exceptions à part, en ancien français les interrogations avec un verbe d'opinion restent le domaine presque exclusif de *cuidier* (il est utile peut-être de rappeler que contre un total de 279 exemples d'une interrogation avec *cuidier* nous en avons trouvé

10 avec *penser* et 9 avec *croire*) ; on a donc complètement tort d'essayer d'expliquer la présence du mode subjonctif dans les interrogations avec un verbe d'opinion en français moderne en se référant à un état de choses qui règne en ancien français où on ne rencontre que des interrogations *apparentes* qui font partie d'un groupe plus grand de constructions où une opinion fausse est rapportée et qui tôt ou tard sont destinées à disparaître de la langue. On a également tort de procéder en sens inverse et d'expliquer l'emploi du subjonctif dans les interrogations en ancien français par rapport à ce qui se passe dans la langue moderne.

David J. SHIRT.

Université de Newcastle upon Tyne.